



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL EN DATE DU 26 NOVEMBRE 2021

Présents :

MMes Mrs Bernard GRÉHANT. Jérôme HANOTAUX. Sandrine MONCHET. Sylvain ALLONSIUS. Laëtitia AUDIN. Yannick NOÉ. Jérémie LETERTRE. Fleur COUSSANTIEN. Freddy LAROCHE.

Absents :

Raphaël POTDEVIN (Pouvoir à Jérôme HANOTAUX). Gaël BAZIN. Thomas BAZIN. Anthony MANGENEY. Valérie LOISELEUX (pouvoir à Laëtitia AUDIN).

Secrétaire de séance : Laëtitia AUDIN – Début de séance à 20h06.

Date de convocation : 22 novembre 2021

Plusieurs points ne figurant pas à l'ordre du jour ont été ajoutés avec l'accord du conseil pour délibérer sur ces ajouts, repérés par le symbole : (*).

Compte rendu de la dernière réunion de conseil

Adopté à l'unanimité.

Étude diagnostic de l'église (*)

Monsieur Christophe Lathulière (ADICA) a adressé son rapport d'évaluation des deux offres analysées par ses soins au titre de l'assistance à maîtrise d'ouvrage et présentées lors du dernier conseil. Les deux groupements ayant présenté des offres sont :

- Groupement AEDIFICIO / ECMH
- Groupement NATHALIE T'KINT / UBC INGENIERIE / COEFFICIENT / LESLIE ACOUSTIQUE

Le dossier présenté par le Groupement NATHALIE T'KINT / UBC INGENIERIE / COEFFICIENT / LESLIE ACOUSTIQUE est proposé pour être retenu, la différence des prestations expliquant la différence des coûts. Le choix final sera validé par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

La délibération sera rédigée conformément au modèle fourni par l'ADICA.

Après avoir délibéré, le conseil approuve l'acte d'engagement du marché public de ce candidat, et la décision de le retenir. Il autorise le maire à soumettre le choix du maître d'œuvre aux services de la DRAC Hauts-de-France, à signer l'acte d'engagement et de procéder à la notification d'attribution du marché au candidat retenu après l'avis favorable de la DRAC. Il autorise le maire à passer audit du candidat retenu, et à signer un 1^{er} marché comprenant les missions de maîtrise d'œuvre suivantes :

- Étude diagnostic d'un montant de 20 220,00 € HT
- Relevé architectural et dimensionnel de bâtiment existant d'un montant de 6 000,00 € HT

soit un montant total pour ce 1^{er} marché de 26 220,00 € HT.

Adopté à l'unanimité.

Marché de fournitures repas scolaires par le RMS d'Hirson

Le conseil approuve la convention proposée par la commune d'Hirson pour la mise à disposition et livraison de repas scolaires pour l'année scolaire en cours. Les repas sont facturés unitairement à 3,95 € avec un coût de livraison de 7 € par jour. La différence avec le prix de vente des tickets (3,10 €) est prise en charge par la commune. Il est demandé au maire de signer ladite convention, déjà signée par le maire d'Hirson.

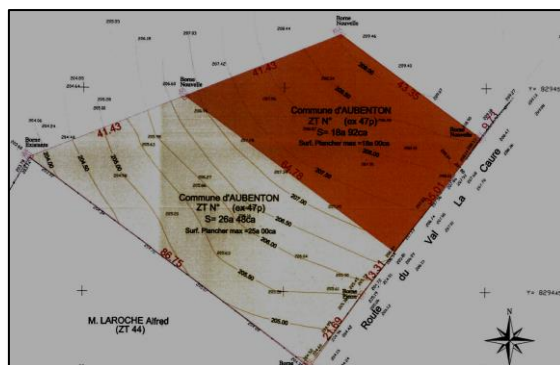
Adopté à l'unanimité.

Site aubenton.fr : prestations d'hébergement et de maintenance

Comme annoncé lors du dernier conseil, le site aubenton.fr a changé de plateforme et d'hébergeur de manière à bénéficier d'outils de conception et mise à jour plus faciles à utiliser. Malgré tout le travail fourni par Vanessa Van Der Voorden et par Sandrine Monchet, cette phase nécessite un soutien technique qui nous est fourni par la société Giik-crédation, sous forme d'une prestation de maintenance proposée pour un montant annuel de 100 € HT. - Adoptée à l'unanimité.

Parcelles du Gros Cerisier : défense incendie (et conduite de refoulement)

La situation des parcelles pose un problème de défense incendie, car il s'avère que la canalisation desservant les parcelles voisines serait de diamètre insuffisant (63 mm) pour alimenter un poteau (100 mm). Le point d'une alimentation par tuyaux déroulés à partir de la nouvelle bouche (ancienne gendarmerie) (ou à partir de la Cendrière ?) reste à étudier. Comptent également les surfaces de plancher des habitations projetées, et l'engagement à ne pas aller au-delà de deux nouvelles constructions. Ces points seront abordés avec le SDIS.



Le bornage des parcelles a été réalisé, selon la configuration adoptée lors du dernier conseil. Il résulte d'après les plans établis à l'époque par le Syndicat des eaux que la deuxième parcelle ne couvre pas la canalisation en fonte de 200 mm Buirefontaine-Cendrière, ce qu'il faudra également valider avant nouvelle demande de certificats d'urbanisme.

Acquisition de modules de gestion périscolaires

La présentation des outils *MyPérischool* devant les membres de la commission scolaire et la secrétaire de mairie oriente de manière unanime le choix sur cette offre, proposée par l'entreprise de logiciels Waigéo, et ceci d'autant plus que Jérôme Hanotiaux fait part de l'expérience négative d'une commune ayant opté pour l'offre concurrente. Inversement, très bon retour de la part du maire de Mondrepuis ayant opté pour *MyPérischool*. Les risques d'erreur sont supprimés du fait que les parents indiquent eux-mêmes toutes les informations nécessaires. Ils pourront procéder aux inscriptions et paiement directement à partir de pc, tablette ou smartphone. Ce qui n'empêchera pas de le faire comme avant en espèces et/ou de manière aidée en mairie, en salle informatique, en APC (voir plus loin)... Très bonne réactivité de la « Hotline » de Waigéo en cas de problème de toute nature.

Le conseil demande au maire de procéder à la commande, pour mise en place effective dès la rentrée des vacances scolaires de février, avec contrat de 3 ans. Il faut prévoir un temps d'adaptation de deux mois environ. Bien entendu, tous les enregistrements réalisés en cours d'année scolaire ne seront pas à reprendre l'année suivante ou les années suivantes. Le coût sera intégralement supporté par la commune. Le coût détaillé est présenté en conseil. L'ensemble des redevances annuelles est de 1 457 €/an, les coûts fixes de mise en place (paramétrage) et formation 3 800 € HT vient en complément et portent le total à 5 257 € HT. Le maire signera toutes pièces nécessaires au couplage avec PAYFIP. Adopté à l'unanimité.

Permanence d'une assistante sociale dans la Maison de Santé Bernard Noé

Le conseil valide la location forfaitaire d'un local professionnel meublé de la Maison des Services pour occupation d'une à deux journées par semaine aux services départementaux chargés de l'assistance sociale, ce local étant soit celui du cabinet médical, soit celui du cabinet d'orthophonie. La location sera proposée au tarif mensuel de 200 euros (électricité et ligne fibre incluse), avec clause de revoyure en cas d'occupation partagée.

Adopté à l'unanimité.

Acquisition de l'immeuble « La Poste »

Une réunion s'est tenue le 17 novembre en mairie avec le délégué territorial du groupe La Poste, deux responsables de la partie immobilière et de la partie relative aux agences postales communales (APC).

Suite à la position exprimée par la délibération du conseil en date du 28 juin, La Poste donne son accord sur tous les points, à l'exception de la prise en compte des frais d'aménagement de parking, et de la prise en charge des frais d'acte. Le bâtiment sera vendu vide, à l'exception d'un coffre-fort. La vente effective devrait avoir lieu en février 2022. Il y aura alors bail provisoire de location du local postal consenti par la commune à La Poste, dans l'attente de transformation du Bureau de poste en APC. Après délibération, le conseil se prononce pour l'acquisition auprès de *Poste Immo* du terrain et de l'ensemble du bâtiment abritant l'actuel bureau de poste du 11 rue Jean Mermoz, pour un prix net vendeur de 30 000 euros. Il charge le maire d'accomplir toutes les formalités et de signer l'acte. Adopté à l'unanimité.

Transformation du bureau de poste en agence postale communale

Dans le cadre de la transformation en APC, il y a également accord sur la prise en compte dans l'enveloppe subventionnable à 80% sur 100 000 € TTC de tous les frais de transformation nécessaires au RDC et 1er étage : rampe PMR, électricité, menuiseries, chauffage...

« Les montants cités sont garantis jusqu'au 31/12/2022. Les factures des travaux certifiées payées par le trésorier payeur doivent nous être transmises pour septembre 2022. »

Le mobilier et l'équipement informatique sont fournis par La Poste. La formation et la mise à niveau du gérant sont assurées par un animateur dédié. Notre direction technique assure le SAV des équipements informatique et bureautique.

Nous équipons l'agence d'un point îlot numérique (PC, imprimantes, mobilier d'accueil) à disposition du public.

Une convention est signée entre la collectivité et La Poste pour une durée maximale de 9 années renouvelable 2 fois, seule la collectivité peut résilier cette convention à la fin de sa durée.

La collectivité perçoit une indemnité mensuelle de 1046 € (au titre de 2021, réindexée chaque année) durant toute la durée de la convention plus une indemnité exceptionnelle à l'ouverture de l'agence représentant 3 fois l'indemnité mensuelle. Cette indemnité exceptionnelle est destinée à couvrir les frais de mise en œuvre.

Le gérant de l'agence est un employé de la commune.

Les volume horaire et heures d'ouverture de l'agence sont à la main de la collectivité.

Corrélant le montant de l'indemnité mensuelle, le volume horaire d'ouverture hebdomadaire de l'agence postale correspond en moyenne à 12 heures. »

La commune pourra donc assortir la création du poste de gérant d'APC d'horaires élargis et d'autres fonctions utiles à la collectivité. Il est urgent de trouver une affectation utile aux surfaces du RDC non dédiées spécifiquement à l'activité APC.

Le conseil donne son accord sur la transformation du Bureau de Poste en APC, aux conditions proposées par La Poste dans ce cadre, sous réserve de réalisation de l'achat du local actuel. Il charge le maire d'accomplir et signer toutes formalités, bail de location provisoire ou contrats relatifs à cette transformation, et de convenir avec La Poste des meilleurs délais et conditions de transition et de continuité du service.

Adopté à l'unanimité.

Projet RTE

Une réunion de concertation convoquée par la Préfecture s'est tenue le 25 novembre à Brunehamel pour valider l'aire d'étude du projet, qui sera amplement présenté à la population par RTE, dans tout le processus qui suivra. L'aire d'étude d'implantation sur 7 ha d'un poste transformateur couvre le sommet des communes d'Aubenton et de Logny-lès-Aubenton, au pied ou au sud de la ligne THT. Le président de la CC3R a demandé que l'ensemble du projet soit réétudié, puis au moins que cette aire d'étude soit élargie. La demande de rendez-vous et de discussion avec ce dernier, formulée par lettre des maires des deux communes en date du 8 octobre, sur la répartition de la taxe IFER, se heurte jusqu'à présent à une fin de non-recevoir.

Le conseil confirme, cette fois par délibération, le soutien qu'il avait déjà exprimé lors du conseil précédent à l'initiative des maires des deux communes, et souhaite que la concertation puisse se tenir dans un climat apaisé en débouchant sur une juste répartition de la taxe IFER, prenant par exemple modèle sur ce que la communauté de commune voisine des Portes de Thiérache applique pour les éoliennes. La lettre du 8 octobre sera annexée à la délibération. - Adopté à l'unanimité.

Vente TDF (*)

L'ancienne équipe municipale avait réalisé la performance de vendre 130 m² de terrain à TDF sur la parcelle ZP17 (de l'autre côté de la voie ferrée) ... pour un montant de 10 000 euros. Il se trouve que l'acte n'a pas été signé à ce jour, alors que l'antenne est déjà installée. Le mat sera d'ailleurs prochainement réhaussé de manière à accueillir les antennes GSM d'Orange ce qui provoquera enfin une amélioration de la couverture d'Aubenton. Le conseil donne son accord pour que le maire signe l'acte authentique et toutes formalités liées à cette vente. Adopté à l'unanimité.

Repas des Anciens (*)

Du fait d'un nombre très insuffisant (26) d'inscriptions, le conseil décide d'annuler le repas des Anciens. Il sera remplacé, comme l'année précédente par une distribution à chacun d'un colis et d'un bon d'achat de 20 euros à utiliser chez les commerçants d'Aubenton.

Ce repas est essentiel au maintien de la vie sociale. On comprend que les circonstances Covid aient conduit cette année à des annulations, et il est plus que souhaitable qu'il n'en soit plus de même l'an prochain. Sauf reproduction de la situation Covid, le conseil prévoit que la distribution de colis et bon en remplacement du repas ne soit affectée, l'an prochain, qu'aux personnes dans l'incapacité connue de se déplacer hors de leur domicile pour participer au repas.

Adopté à l'unanimité.

Spectacles de fin d'année (*)

Le respect des mesures gouvernementales imposera le contrôle du pass sanitaire pour l'accès au spectacle du mercredi 15 décembre et au concert du dimanche 19 décembre. L'information sera diffusée dès que possible, en rappelant aux habitants non vaccinés que le test antigénique peut être réalisé à domicile par nos infirmières. Le conseil remercie celles-ci pour leur aide lors d'une recherche de mise en place d'une solution de tests, sur place ou au voisinage des entrées et un peu avant les spectacles, solution non retenue par le conseil. Il est rappelé que le prix d'un tel test est uniformément de 25 euros, quand il ne résulte pas d'une prescription médicale.

Marché de Noël (*)

Une demande d'autorisation (et des conditions d'implantation) sera effectuée auprès de la sous-préfecture. De même pour le projet de transport de personnes sur char à bancs pour la tournée des illuminations. Jérôme Hanotiaux a recueilli toutes les informations sur l'organisation dans la commune d'Autremencourt, où les circuits n'utilisent principalement que des voies communales.

Un des deux chalets spécialement construits par Raphaël Potdevin pour le marché sera utilisé par l'école, afin de permettre la collecte de fonds pour la coopérative scolaire et financer des transports ou séjours dont les prix sont en forte augmentation.

Questions diverses

Déjections canines : suite à la brutale dégradation de la situation rue Émile Fontaine et aux plaintes justifiées de riverains, il est rappelé que le non-ramassage de déjections canines sur la voie publique est passible d'une amende de 135 € et que le maire ou le premier-adjoint ne se soustrairont pas à leur obligation de dresser procès-verbal en cas de constatation.

OPAC : appel d'offres publié pour le projet de résidences pour personnes âgées au Bois-Millet.

Réception travaux Pôle scolaire et Bois Millet : les plantations sont achevées, et la réception finale des travaux pourra être organisée. Inauguration officielle aux beaux jours... et quand les arbres auront des feuilles.

Illuminations : mise en place progressive des illuminations, qui ne seront allumées que le jeudi soir précédant la Saint-Nicolas.

Cadeaux : Jérôme, Fleur, Laëtitia, et Stéphanie Potdevin ont consacré l'après-midi précédant le conseil à emballer les cadeaux qui seront distribués par le Père Noël à l'issue du spectacle de magie : merci à eux. Cette séance de conseil a permis de constater, dans la salle des mariages, l'efficacité de 6 panneaux d'absorption acoustique offerts par le maire et qui seront installés dans la cantine de l'école pendant les congés, en espérant qu'ils contribueront de même à atténuer fortement le bruit.

La séance est levée à 23h15.